

ARBRE DE DECISION POUR LES CUMA, SCTC et GF
(Art. 1. 33°; Art. 9. et Art. 10.)

DOSSIER : ...
INVESTISSEMENT : ...

La comptabilité de la CUMA, SCTC ou GF est et restera au moins à l'équilibre ?

OUI

NON

CUMA, SCTC ou GF composée de ?

NON ELIGIBLE

-> moins de 3 agriculteurs ou une minorité d'agriculteurs
-> au moins 2/3 des coopérateurs :
- qui ont été associés dans une autre CUMA, SCTC ou GF
- qui sont associés dans une autre CUMA, SCTC ou GF avec plan

3 agriculteurs ou plus de 3 agriculteurs avec une majorité d'agriculteurs

NON ELIGIBLE

au moins 3 membres
n'ont pas du matériel similaire
de moins de 10 ans
et vont utiliser collectivement le matériel ?

NON

OUI

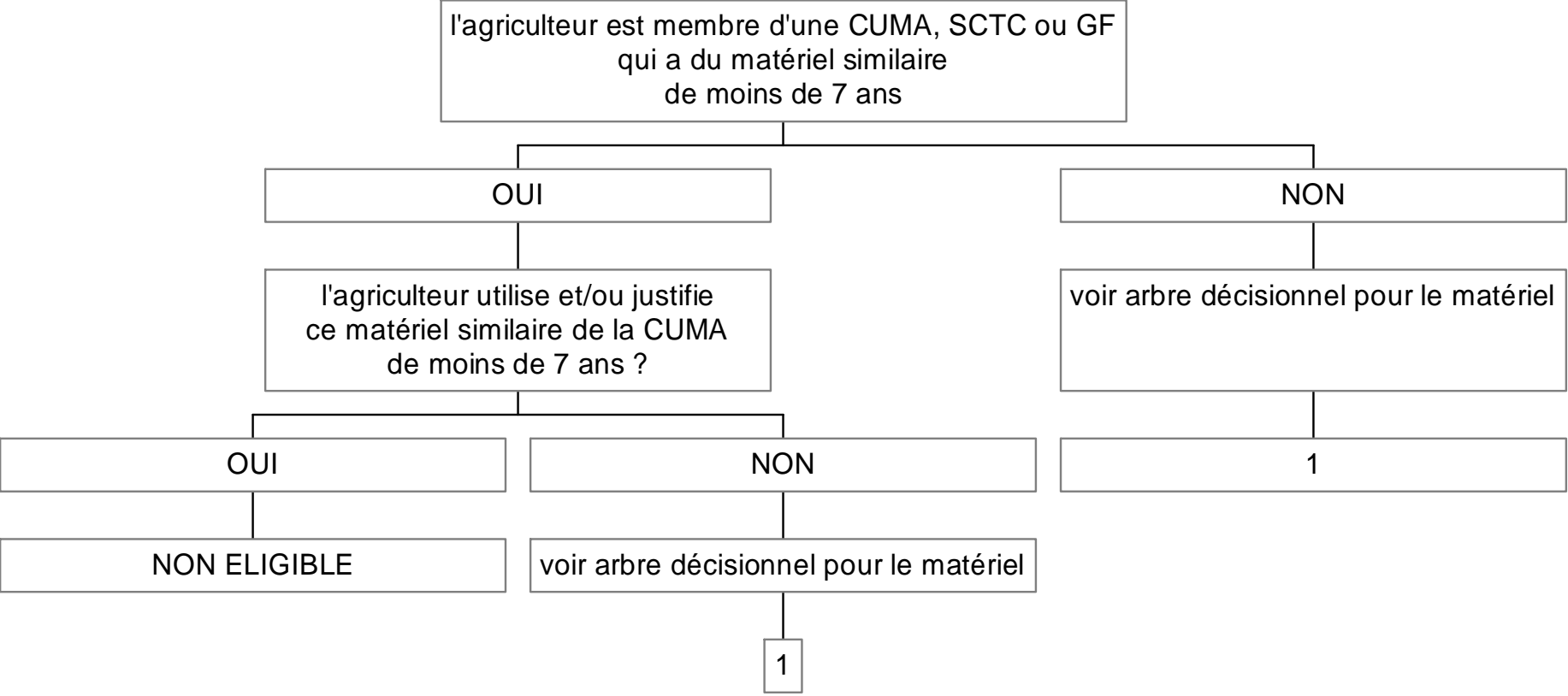
NON ELIGIBLE

voir arbre décisionnel pour le matériel

1

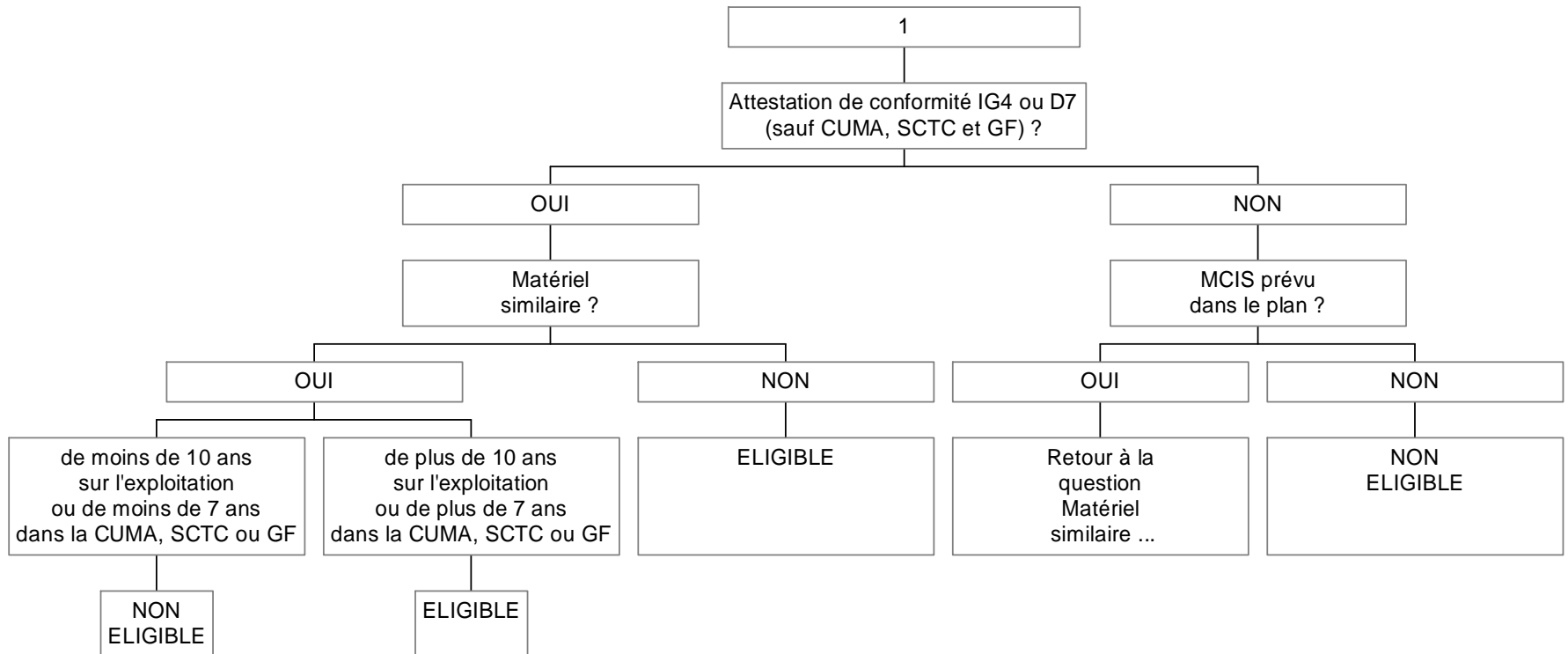
ARBRE DE DECISION POUR UN MEMBRE D'UNE CUMA, SCTC ou GF
(Art. 1. 33°; Art. 9. et Art. 10.)

DOSSIER : ...
INVESTISSEMENT : ...



ARBRE DE DECISION POUR LE MATERIEL
(Art. 1. 22°; Art. 7. 5°; Art. 14. et Art 19.)

DOSSIER : ...
INVESTISSEMENT : ...



ARBRE DE DECISION POUR L'IMMOBILIER
(Art. 1. 22°; Art. 7. 5°; Art. 14. et Art 19.)

DOSSIER : ...
INVESTISSEMENT : ...

